DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 5 mai 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard

Procuration(s) :

Excusé(s): Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Olivier

STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

BITZ, Monsieur Pierre MARMILLOD

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Alfred BECKER

N° CP/2014/330 - Administration générale - 5

Avis du Conseil Général sur le projet de Plan local d'urbanisme

(PLU) arrêté de MARLENHEIM

La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de Marlenheim qui s'inscrit en cohérence avec les enjeux du Département ;
- concernant les emplacements réservés, confirme l'inscription au bénéfice du Département de l'emplacement réservé N° A1 pour le TSPO (transport en site propre ouest), et propose de supprimer l'emplacement réservé N° A5 dans la mesure où le bassin de rétention est réalisé et le foncier acquis ;
- concernant les orientations générales du projet urbain exprimées à travers du PLU, appelle la commune à appuyer sa mise en œuvre sur les orientations et outils à constituer dans le cadre de la « Démarche prospective d'aménagement et de développement autour du TSPO » initiée par le Département, notamment au travers des thématiques décrites dans le présent rapport qu'il est proposé d'approfondir ;

Elle appelle la commune à porter une attention particulière aux secteurs d'urbanisation future au Nord-Est, et à travailler à des projets de qualité dans la composition de ces futurs quartiers ;

- considère que le projet de Marlenheim a vocation à s'inscrire plus globalement dans une approche intercommunale élargie, du moins à l'échelle des communes proches (Nordheim, Kirchheim, Odratzheim, Wangen..) en confortant la place et le fonctionnement de Marlenheim en tant que bourg centre pour son bassin de vie s'appuyant sur les solidarités territoriales existantes et à venir ;

- concernant le réseau routier, souhaite sensibiliser la commune à l'urbanisation et son développement potentiel dans le secteur du Kronthal, et propose de mieux cadrer les conditions d'urbanisation de la zone Nh du PLU.

> Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

1 D / · · · ·

Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140505-86342-DE-1-1_0 $\,$

Acte certifié exécutoire au : 15/05/14